

Action!



(Photos Valérie Le Parc)

► Les engins ont rasé une partie de l'ancien hangar CPM ► La première étape visible, après le désamiantage, du grand projet de centre ludo-commercial de La Seyne. ► Mais un recours n'est toujours pas jugé...

La partie Est de l'Atelier mécanique a été détruite

A **La Seyne**, les engins de chantier viennent de finir de découper et évacuer le squelette métallique du grand bâtiment qui jouxtait le projet de complexe ciné aux Mouissèques. Le point sur les travaux

Certains habitants du quartier ne devaient pas être mécontents de retrouver une vue sur la rade. Ou de la découvrir, plutôt. Car le bâtiment détruit cette semaine, sorte d'appendice de l'Atelier mécanique, datait tout de même des années 50. Désormais, il n'est plus, découpé menu par une pelle, son gros bras de démolition et sa cisaille hydraulique.

C'est dans la nuit de mercredi à jeudi, puis de jeudi à vendredi, par un temps à ne pas mettre un casque de chantier dehors, que son squelette mécanique a ainsi été totalement déconstruit par les hommes de l'entreprise Genier-Deforge Méditerranée (1). La corniche Philippe-Giovannini fermée à la circulation pour l'occasion, les camions ont pu évacuer les quelque 1000 tonnes d'acier (!) chez un ferrailleur, du côté de Martigues, dans les Bouches-du-Rhône.

Dans l'attente du jugement pour la suite du chantier

Avant cela, il avait fallu désamianter un bâtiment où les colles de sol ou de faïence « contaminées »



Mercredi



Aujourd'hui



Mercredi



Aujourd'hui

La route a été coupée pour permettre de découper et d'évacuer les quelque 1000 tonnes d'acier du bâtiment.

(Photos Ma.D.)

n'étaient pas rares. L'opération, commencée mi-décembre, s'était achevée début février, date à laquelle les engins méca-

ques et une petite équipe de cinq hommes avaient donc pris le relais pour la déconstruction.

Et d'ici une quinzaine de

jours, il ne devrait plus rester qu'une dalle de béton pour seul vestige de cette partie Est de l'ancien hangar CPM. Greffé aux trois grandes nefs de briques il y a plus de soixante ans, rappelons que cet ensemble avait été occupé jusqu'en 2008, en l'occurrence par Transmetal Industrie.

Et après? Le plus dur commencera... peut-être. S'il s'agit toujours d'aménager juste à côté un complexe cinématographique de neuf salles dans l'ancien atelier mécanique (et deux hôtels, et des bureaux, et des restaurants,

et des commerces, etc.), et que la partie technique s'annonce comme du travail d'orfèvre, il faudra auparavant, pour la municipalité, franchir un dernier obstacle. Et pas le moindre: le permis de construire a en effet été attaqué par la confédération Environnement Méditerranée, et ce recours n'a toujours pas été jugé. Le volet dépollution, l'interprétation de la loi littoral ou le stationnement font notamment figure d'écueils.

En début d'année, le maire Marc Vuillemot s'était toutefois montré confiant sur la réalisation du projet :

« Si, comme cela nous a été annoncé, le tribunal administratif de Toulon juge l'affaire en avril, et si le jugement est défavorable à ceux qui ont contesté le permis, le chantier démarrera le plus rapidement possible pour une ouverture du complexe prévue fin 2019 ou début 2020 ».

Et sinon? « Il faudra tout reprendre à zéro. Mais je suis optimiste: ma lecture des sujets qui font l'objet de la contestation me laisse à penser que notre permis de construire n'est pas illégal ».

MA. D.

mdalaine@nicematin.fr

1. Filiale de Colas Deconstruction.

Des travaux à la charge de la Ville... dans un premier temps

Conduite par la Ville, la démolition de ce premier ensemble de bâtiments situé sur le domaine public maritime devrait coûter 562 000 €. Pour le reste, c'est l'opérateur Quartus, associé à CGR pour la gestion des salles obscures, qui sera chargé de la réalisation du complexe cinématographique, avec la destruction de la nef la plus au sud pour en

reconstruire une nouvelle et l'aménagement d'un pôle loisirs de 21000m² dans le squelette existant de l'Atelier mécanique. Un programme qui se chiffre à 40 millions d'euros. Pour cette partie, la Ville ne déboursa pas un centime et restera propriétaire du foncier, qu'elle louera ensuite 24 000 € par an aux opérateurs, pour un bail de 40 années.



Après le désamiantage, il a fallu un mois aux hommes de Genier-Deforge Méditerranée pour détruire le bâtiment et en en découper la toiture.

(Photos Valérie le Parc)